



## Droit de visite en vers mon ex belle fille

Par **jessiange**, le **19/05/2016** à **15:38**

Bonjour,rnJ'avais la garde de ma belle fille avec mon ex mari, maintenant divorcé lui ne veut plus rien savoir d'elle et elle est retourné vivre chez sa mère. Ai je le droit de demandé un droit de visite même si c'est pas mon enfant.rnmerci.

Par **morobar**, le **19/05/2016** à **18:34**

Bonjour,rn[citation]J'avais la garde de ma belle fille [/citation]rnVous prétendez avoir la garde de votre belle-fille, garde attribuée par jugement ?rnOu en pratique vous voulez dire qu'en fait elle vivait chez vous avec son père ?rnCar dans un cas seul le JAF (juge aux affaires familiales) pour réformer le jugement d'origine, alors que dans l'autre vous êtes une tiers sans autorité parentale.rnEt donc sans aucun droit.rnMais un juge pourrait agréer votre demande de droit de visite s'il pense que c'est dans l'intérêt de l'enfant, avec cependant très peu de chances d'aboutir sauf si la situation a perduré de nombreuses années.